

24-11-15 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Mise à jour de la demande de fonds de concours de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 24-09-06, le Conseil Municipal a validé le projet de restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée d'un montant de 1 835 924 euros HT et a sollicité l'aide financière de Saint-Etienne Métropole au titre du plan de relance métropolitain pour une somme de 837 127 €.

Même si ce site implanté en bordure du Furan n'a pas été directement impacté par les dernières intempéries qui ont frappé la région stéphanoise, compte tenu de la présence de ce cours d'eau et de la nature du sol, le maître d'œuvre en charge de ce projet préconise désormais une implantation des installations différente de celle initialement validée.

Les travaux prévus à savoir, la création de cours de tennis et de padel couverts avec installation de panneaux photovoltaïques, de terrains de football en gazon synthétique seront bien réalisés mais leur implantation sur le site du complexe Camille de Rochetaillée sera différente.

Compte tenu de ces modifications, le projet initial de 1 835 924 euros HT est désormais estimé à 2 801 272 euros HT.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

DEPENSES EN HT	
Terrain synthétique de foot à 11 (création, éclairage, divers)	899 134 €
Terrain synthétique de foot à 7 (création, éclairage, divers)	397 271€
Terrains de tennis extérieurs	228 311 €
Terrains de padel couverts avec panneaux photovoltaïques	411 252 €
Terrain de tennis couvert avec panneaux photovoltaïques	526 348 €
Aménagements des abords des aires de jeux	94 859 €
Aménagement du parking	128 608 €
Prestations intellectuelles	115 448 €
TOTAL	2 801 272 €

RECETTES		
Financeurs	Montant	%
Département	161 670 €	5.78 %
Fonds de concours SEM	1 319 801 €	47.11 %
Commune de Saint-Priest en Jarez	1 319 801 €	47.11 %
TOTAL	2 801 272 €	100%

La commune étant maître d'ouvrage de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de Saint-Etienne Métropole, au titre du plan de relance métropolitain,

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier était inscrit au bureau des maires du 14 novembre prochain et du conseil de communauté du 5 décembre 2024. La commune n'ayant reçu les nouveaux éléments financiers précités que le 31 octobre dernier, le dossier sera retiré de l'ordre du jour de ces instances.

Comme convenu avec les services de Saint-Etienne Métropole, la présente demande de fonds de concours sera présentée aux instances de Saint-Etienne Métropole début 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de Saint-Etienne Métropole, au titre du plan de relance métropolitain,

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de fonds de concours correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 5 novembre 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Michèle BISACCIA, 1^{ère} Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 4 novembre 2024

24-11-15 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Mise à jour de la demande de fonds de concours de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 16 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie

Etaient absents et excusés :

MM. PAPIN Mireille - REPELLINI Raymonde - BOUGAULT Claude - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme PAPIN à Mme BISACCIA
Mme REPELLINI à M. ZAVROSA
M. BOUGAULT à Mme WOLFF
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. PELLEGRIN
Mme SCHERRER à M. BRUNEAU
M. TALIA à M. DI PAOLO
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme BISACCIA

Publiée le :